

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉSERVE FONCIÈRE À DES FINS DE LOGEMENT SOCIAL ET
ABORDABLE – NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet peut comprendre des interventions de diverses natures telles que l'acquisition d'immeubles et de servitudes, la décontamination de sites, la démolition de bâtiments, les analyses environnementales, les analyses géologiques et de portance, l'évaluation de la valeur marchande, les inspections et les analyses d'état physique de bâtiments, l'évaluation du potentiel de logements, l'aménagement du site, les travaux de génie civil, la sécurisation des lieux, la pérennisation de l'investissement, les frais requis pour la disposition de l'immeuble, le versement de contributions financières liées à l'habitation, la préparation d'analyses en laboratoire ainsi que tous travaux permettant la mise en place des conditions favorables à la réalisation de projet de construction de logements sociaux et abordables relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle de l'agglomération.

2. Les services professionnels et techniques sont requis pour la planification, la réalisation d'études conceptuelles préliminaires incluant la modélisation de concepts en 2 ou en 3D, la production de plans et devis, la réalisation, le suivi de projets et toute autre activité en lien avec l'acquisition d'immeubles et la réalisation de projet de construction de logements abordables.

3. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

4. Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DES COÛT

5. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 1 400 000 \$.

TOTAL : 1 400 000 \$

Annexe préparée le 31 janvier 2025 par :

Jérôme Bouchard, chef d'équipe
Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement